



*Date de dépôt : 12 mars 2025*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

### **à la question écrite de Léo Peterschmitt : Quel soutien de l'Etat au Dry January ?**

En date du 24 janvier 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*Selon les nouvelles normes de l'OMS, toute consommation d'alcool est néfaste pour la santé. L'addiction à l'alcool a de nombreux effets néfastes sur la santé et un coût psychosocial très élevé. En 2022, 16,4% de la population suisse consomme de l'alcool en quantités excessives. Presque 4% de la population présente une consommation à risque chronique. 15% de la population (18,9% des hommes et 10,7% des femmes) présente une consommation ponctuelle à risque. On estime que 250 000 à 300 000 personnes sont alcoolodépendantes en Suisse (source : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/zahlen-und-statistiken/zahlen-fakten-zu-sucht/zahlen-fakten-zu-alkohol.html>).*

- ***Quel est le soutien de l'Etat à la campagne de prévention Dry January ?***
- ***Quelles sont les mesures prises par l'Etat pour encourager une baisse des consommations excessives d'alcool ponctuelles et chroniques ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le *Dry January* est une initiative qui s'inscrit dans une démarche globale de prévention des risques liés à l'alcool et s'appuie sur des recherches en santé publique pour encourager une consommation plus responsable visant à promouvoir l'abstinence d'alcool durant le mois de janvier. Cette démarche d'arrêt temporaire post-festivités de la consommation d'alcool favorise la récupération physiologique et permet de rééquilibrer les fonctions métaboliques et hépatiques impactées. Cette pause de consommation entend également permettre aux personnes d'évaluer leurs consommations. En effet, la prise de conscience des habitudes de consommation favorise à long terme une réduction de la consommation. L'alcool étant un facteur de risque important dans l'apparition de maladies (cancers, maladies cardiovasculaires, etc.) et d'accidents, coûteux pour les individus et la société entière, la réduction de la consommation est un objectif crucial dans une politique de santé publique.

En Suisse, le *Dry January* est soutenu par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). La campagne nationale est déployée par la Croix-Bleue Suisse et le Groupement romand d'études des addictions (GREA). Ces associations organisent des campagnes de sensibilisation et proposent des ressources pour accompagner les participants dans leur démarche. Une plateforme en ligne nationale ([www.dryjanuary.ch](http://www.dryjanuary.ch)), regroupant toutes les associations cantonales, offre des informations, des conseils et des outils pour aider les participants à relever le défi chaque année.

Depuis 2020, le *Dry January* est assuré par un consortium réunissant le GREA, la Croix-Bleue Suisse et Addiction Suisse. Notre canton participe à la promotion de cette campagne au travers de ses associations subventionnées, à savoir Carrefour addictionS – Fédération genevoise pour la prévention alcool / cannabis (FEGPAC) et la section genevoise de la Croix- Bleue romande.

### – ***Quel est le soutien de l'Etat à la campagne de prévention Dry January ?***

Dans le champ des addictions, l'Etat de Genève délègue la réalisation de mesures d'information, de sensibilisation et d'incitation au changement de comportements à des associations spécialisées. Pour l'alcool, les associations précitées sont au bénéfice d'un contrat de prestations signé avec l'Etat qui précise les actions à développer en réponse aux besoins de la population.

Lors du *Dry January*, les associations s'appuient sur le plan de communication décidé au niveau national et selon un calendrier coordonné. C'est ainsi que la communication produite au niveau fédéral est relayée au niveau cantonal.

Le partenariat reste essentiel dans la campagne d'un tel événement et fait partie des prestations soutenues par les associations. Par ailleurs le *Dry January* est évoqué comme campagne et modèle lors de nombreuses communications ou conférences.

– ***Quelles sont les mesures prises par l'Etat pour encourager une baisse des consommations excessives d'alcool ponctuelles et chroniques ?***

Les données cantonales de l'Enquête suisse sur la santé (2022) montrent qu'environ une personne sur cinq, âgée de 15 ans et plus, a une consommation chronique à risque pour la santé<sup>1</sup>. Malgré une tendance à la baisse au cours des dernières décennies, cette situation reste préoccupante. Par ailleurs, plus de 17% de la population connaît au moins un épisode d'ivresse ponctuelle par mois.

L'Etat de Genève soutient notamment les nombreuses actions déployées tant par la FEGPAC, pour prévenir et réduire les consommations d'alcool, que par la section genevoise de la Croix-Bleue romande, pour s'abstenir de consommer ou réduire sa consommation.

Parmi celles-ci, la plateforme « Mes Choix Alcool » développée par Carrefour addictionS (cf. Mes Choix Alcool – Programme pour améliorer votre rapport à l'alcool) offre la possibilité de tester sa consommation et de recevoir des conseils. Elle offre aussi la possibilité de bénéficier gratuitement d'un programme d'intervention comportementale visant à moduler la consommation d'alcool à travers une approche psychoéducatrice. Ce programme s'adresse à des personnes qui ont une relation problématique à l'alcool, mais qui ne se considèrent pas comme malades. Basé sur des principes de cognitivo-comportementalisme, il repose sur l'auto-observation des habitudes de consommation, l'identification des déclencheurs comportementaux et la mise en place de stratégies d'adaptation personnalisées.

---

<sup>1</sup> A savoir une consommation qui dépasse les recommandations de consommation à faible risque (cf. [Communiqué de la Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool – La CFAL revoit les repères de consommation d'alcool à la baisse](#)).

Citons aussi les journées annuelles thématiques « *alcool* » promues par l'OFSP. Ces journées font l'objet de diffusion de quizz et de tests d'auto-évaluation (connaissances, situations vécues et ressources de l'environnement) ou thématiques (stress et alcool, alcool au travail, etc.) et de pages d'information relayées par des campagnes locales sur les réseaux sociaux auparavant physiques (affichage), de stands et d'événements en partenariat avec diverses structures de soins.

Par ailleurs, l'Etat soutient ponctuellement des projets d'autres associations. Par exemple, il finance une extension du déploiement du programme national « *Cool and clean* » auprès des clubs sportifs fréquentés par des jeunes à Genève. Parmi les mesures visées figure la sensibilisation à la problématique de la consommation d'alcool.

Enfin, en vertu du cadre légal<sup>2</sup>, l'Etat peut exiger la mise en place d'un concept de prévention et de réduction des risques (CPRR) dans les manifestations festives qui répondent à certains critères. Le but est de prévenir et de réduire les risques de consommation d'alcool par les jeunes (cf. Concept de prévention et de réduction des risques | ge.ch). Les mesures à mettre en place favorisent le respect du cadre légal en matière de vente d'alcool, la diminution des risques découlant d'une consommation inappropriée de substances (alcool et autres psychotropes) et la réduction des risques liés à la conduite sous l'influence de substances.

Ces initiatives illustrent l'engagement de l'Etat de Genève et de ses partenaires pour prévenir les consommations excessives d'alcool et promouvoir la santé publique.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :  
Nathalie FONTANET

---

<sup>2</sup> Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement, du 19 mars 2015 (LRDBHD; rs/GE I 2 22 – art. 31, al. 7), et son règlement d'exécution, du 28 octobre 2015 (RRDBHD; rs/GE I 2 22.01 – art. 56, al. 1 à 8).